

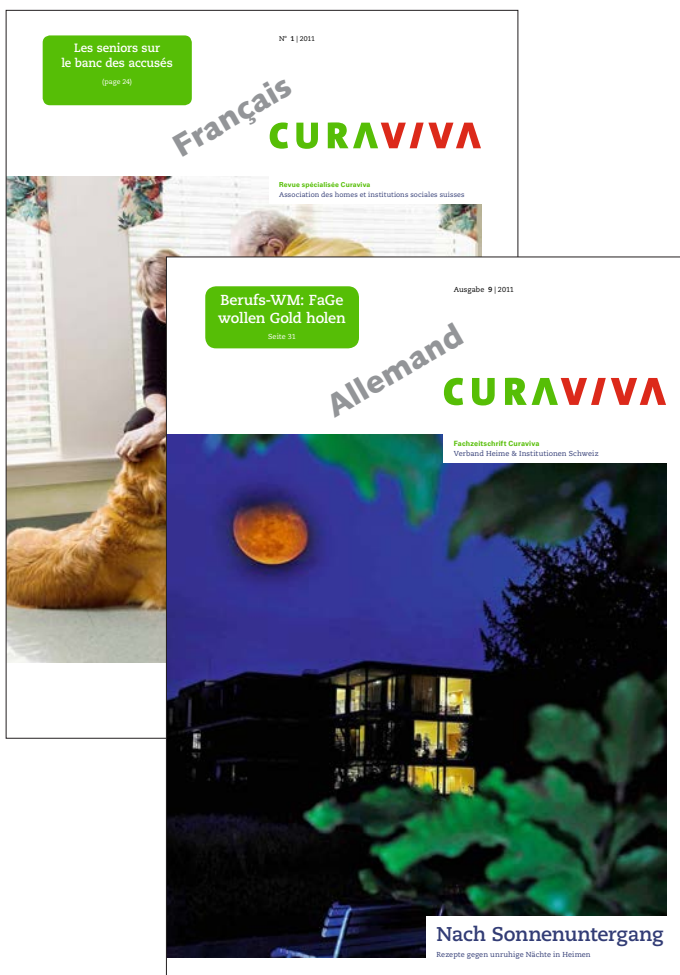
Dates de parution 2012

Curaviva Allemand

Numéro	Parution	Délai des annonces
1/2012	3.1.2012	12.12.2011
2/2012	1.2.2012	11.1.2012
3/2012	1.3.2012	9.2.2012
4/2012	2.4.2012	9.3.2012
5/2012	2.5.2012	5.4.2012
6/2012	1.6.2012	9.5.2012
7-8/2012	2.7.2012	8.6.2012
9/2012	3.9.2012	9.8.2012
10/2012	1.10.2012	10.9.2012
11/2012	1.11.2012	9.10.2012
12/2012	3.12.2012	8.11.2012
1/2013	3.1.2013	10.12.2012
2/2013	1.2.2013	9.1.2013
3/2013	1.3.2013	7.2.2013

Curaviva Français

Numéro	Parution	Délai des annonces
1/2012	1.3.2012	9.2.2012
2/2012	1.6.2012	9.5.2012
3/2012	3.9.2012	9.8.2012
4/2012	3.12.2012	8.11.2012
1/2013	1.3.2013	7.2.2013



ASSOCIATION DES HOMES ET INSTITUTIONS
SOCIALES SUISSES
Edition française

INFORMATIONS MÉDIA 2012

Vente des annonces

Axel Springer Schweiz AG

Fachmedien

Förrlibuckstrasse 70, Case postale, 8021 Zürich

Téléphone +41 (0)43 444 51 05, Fax +41 (0)43 444 51 01

E-mail curaviva@fachmedien.ch

www.fachmedien.ch

Edition allemande

2012, 83ème année, parution mensuelle, 11x par an

Edition française

2012, 4ème année, paraît 4x par an

Public-cible

La revue spécialisée CURAVIVA informe sur l'actualité, les tendances, les initiatives et les projets dans le domaine des personnes âgées, en particulier des personnes âgées en situation de dépendance et leur prise en charge. Les contenus s'adressent en priorité aux organes dirigeants (comités et conseils), aux membres des directions, aux cadres et aux collaborateurs des institutions, ainsi qu'à leurs partenaires des champs de la santé et du travail social.

Caractéristique

La revue Curaviva est la première revue spécialisée pour les EMS et institutions sociales. Elle traite essentiellement des thèmes en lien avec le domaine des personnes âgées – ainsi que, pour l'édition allemande, avec les domaines des adultes handicapés et des enfants et adolescents avec des besoins spécifiques. Elle rend compte de l'actualité et des tendances en matière de politique sociale, de politique de la santé et de la formation. Elle se fait l'écho des connaissances issues de la recherche et des expériences tirées de la pratique. Enfin, elle informe sur les offres de formation professionnelle et continue et sur les activités de CURAVIVA Suisse.

Editeur

CURAVIVA Association des homes et institutions sociales suisses
Case postale, 3000 Berne 14
Téléphone +41 (0)31 385 33 33, Fax +41 (0)31 385 33 34
E-mail info@curaviva.ch – www.curaviva.ch

Rédaction Edition allemande

Rédacteur en chef: Beat Leuenberger
CURAVIVA, case postale, 3000 Berne 14
Téléphone +41 (0)31 385 33 33, Fax +41 (0)31 385 33 34
E-mail b.leuenberger@curaviva.ch – www.curaviva.ch

Rédaction Edition française

Responsable de la rédaction romande: Anne-Marie Nicole
Magazine CURAVIVA, case postale 10, 1231 Conches
Téléphone +41 (0)79 203 94 39
E-mail am.nicole@curaviva.ch – www.curaviva.ch

Vente des annonces

Axel Springer Schweiz AG, Fachmedien
Förrlibuckstrasse 70, Case postale, 8021 Zurich
Téléphone +41 (0)43 444 51 04, Fax +41 (0)43 444 51 01
E-mail curaviva@fachmedien.ch – www.fachmedien.ch

Imprimerie

Ast & Fischer AG, Seftigenstrasse 310, 3084 Wabern

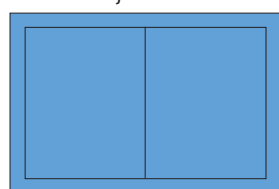


Distribution

Q-Publication 2012
«Le label de qualité de la presse professionnelle et spécialisée»
reconnu par Association Presse Suisse

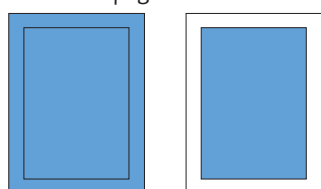
Formats

Format du journal 210 x 297



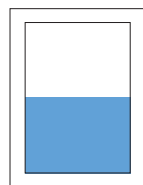
2/1 page panorama
franc-bords
420 x 297 mm (+ 3 mm Rognage)

miroir de page 180 x 270 mm

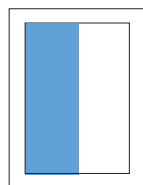


1/1 page
ranc-bords
210 x 297 (+ 3 mm)

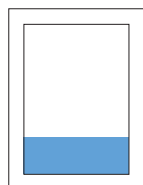
1/1 page
180 x 270 mm



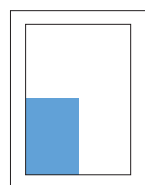
1/2 page en largeur
180 x 130 mm



1/2 page en hauteur
Ssp 85 x 270 mm



1/4 page en largeur
Ssp 180 x 65 mm



1/4 page en hauteur
Ssp 85 x 130 mm

Encarts/Formats

– broché, min 216 x 310 mm
rognage bord supérieur 5mm
fraisage du pli derrière 10mm
– broché, max. 200 x 295 mm

Prix

	Allemand	Français	Combi A+F
2 pages	2'580.–	1'200.–	3'720.–
4 pages	3'870.–	1'800.–	5'580.–
frais d'encartage par 1000 ex			120.–
prix par 1000 ex brochés			30.–
port par ex. jusqu'à 50 gr			0.11

Livraison

14 jours avant parution à: Ast & Fischer AG,
Seftigenstrasse 310, 3084 Wabern

Indiquer sur le bulletin de livraison: .../2012

(Prière envoyer 5 échantillons à la régie des annonces)

Prix 2012 (tous les prix HT; TVA, 8% en sus)

	Allemand	Français	Combi A+F
1/1 page			
4 couleurs en quadri	3'490.–	1'630.–	4'864.00
2 couleurs en quadri	2'618.–	1'223.–	3'649.00
noir/blanc	2'269.–	1'060.–	3'162.00
1/2 page			
4 couleurs en quadri	2'210.–	1'030.–	3'078.00
2 couleurs en quadri	1'659.–	775.–	2'312.30
noir/blanc	1'438.–	671.–	2'003.60
1/4 page			
4 couleurs en quadri	1'220.–	570.–	1'700.50
2 couleurs en quadri	916.–	428.–	1'276.80
noir/blanc	794.–	371.–	1'106.80
1/8 page			
noir/blanc	425.–	199.–	592.80
2ème page de couverture			
4 couleurs en quadri	3'800.–	1'770.–	5'291.50
3ème page de couverture			
4 couleurs en quadri	3'690.–	1'720.–	5'139.50
4ème page de couverture			
4 couleurs en quadri	4'000.–	1'870.–	5'576.50
2/1 page panorama			
4 couleurs en quadri	6'980.–	3'260.–	9'728.00

Rabais

Allemand 3x = 3%, 6x = 5%, 11x = 8%
Français et Combi 2x 3%, 4x 5%

Supplément pour

en face du texte (sur demande) +20%

emplacements prescrits

au début du journal ou page de droite +10%

Commission d'agence

+10%

Supplément couleur

sur demande

Conditions

Application

Les conditions d'insertion règlent les relations contractuelles entre l'annonceur ou l'intermédiaire mandaté par ce dernier et la maison d'édition pour autant qu'aucun autre accord n'ait été stipulé par écrit. Dans le cadre du contrat oral ou écrit d'insertion, l'éditeur s'engage à faire paraître une ou plusieurs annonces soit un ou plusieurs encarts dans la publication désignée. En contrepartie, l'annonceur se doit de payer les coûts d'insertion ou d'encart en francs suisses. Droit applicable: Les relations contractuelles sont essentiellement régies par les Conditions d'insertion (CI) ainsi que par les dispositions du Code des obligations (CO).

Les contrats et leur durée

La durée des contrats de quantité et répétition commence lors de la première insertion. La durée du contrat est de 12 mois. Toutes les catégories d'annonces donnant droit à un rabais seront incluses dans le contrat selon le tarif de base. Les changements de prix, des taux de rabais et de la TVA sont aussi immédiatement appliqués sur les réservations en cours. Si, durant l'année, le volume des annonces dépasse le montant convenu lors de la conclusion du contrat, le rabais est calculé sur le volume global et un rabais rétroactif calculé selon le barème appliqué pour les rabais est accordé au client pour la fin de la période de décompte. Par contre, si en fin de contrat le volume consommé est inférieur au contrat conclu, un rappel de rabais sera perçu.

Publication des annonces

L'annonceur prend l'entière responsabilité du contenu de l'annonce vis-à-vis de l'éditeur, des autorités et des lecteurs. Si la responsabilité du journal est mise en cause par un tiers, l'annonceur s'engage à libérer le journal de cette responsabilité. L'éditeur se réserve le droit de refuser la publication d'annonces, d'annuler des ordres en cours ou d'entreprendre des modifications.

Contrat d'insertion

Le contrat d'insertion, sa modification ou son annulation doit être fait par écrit. La suppression ou le déplacement d'ordres d'insertion ne peuvent être acceptés, même pour des raisons impératives, que jusqu'à la dernière date prévue pour la remise des annonces. Après cette date, l'annonceur doit payer l'espace de l'annonce.

Droit de décalage

Pour des raisons techniques, l'éditeur se réserve le droit d'avancer ou retarder la date de parution d'une annonce sans avertir l'annonceur.

Annulation de contrat par l'éditeur

Si, pendant la durée du contrat une publication doit suspendre sa parution, l'éditeur peut se libérer du contrat sans obligation de dédommagement. L'annonceur n'est alors pas délié de l'obligation de payer les annonces déjà parues.

Matériel d'impression

Toute responsabilité est déclinée en cas de livraison de données défectueuses ou incomplètes. En outre l'éditeur ne répond pas des parutions défectueuses résultant de données qui lui ont été fournies et qui ne peuvent pas être traitées ou utilisées selon les méthodes standard.

Prestations supplémentaires

Les travaux extraordinaires sont facturés selon les tarifs usuels dans la branche et majorés de la TVA.

Sont considérés comme travaux supplémentaires la production du matériel d'impression, les modèles de textes, les traductions etc.

Emplacements

Les prescriptions d'emplacement non soumises à la surtaxe tarifaire sont acceptées non comme condition mais comme désir. Si, pour des raisons techniques, l'annonce paraît à un autre endroit que celui prescrit ou désiré, l'annonceur ne peut ni refuser le paiement ni exiger de dédommagement.

Bon à tirer

Un 'bon à tirer' est soumis sur demande à condition que le matériel d'impression ait été livré dans les délais. L'épreuve est accompagnée de l'indication de la date limite d'acceptation des corrections. Si l'épreuve n'est pas renvoyée à la date prescrite, l'éditeur est autorisé à supposer que l'annonce est un 'bon à tirer'. L'annonceur est responsable des corrections.

Fautes d'impression ou manques techniques

Les fautes d'impression qui ne modifient pas le sens ni l'effet de l'annonce ne donnent pas droit à une réduction de prix. Aucune responsabilité ne sera assumée si, par suite de la remise d'un matériel d'impression non-approprié ou d'un graphisme délicat, la qualité de reproduction n'est pas impeccable. Seule la prétention à son remplacement ou à une réduction de prix est possible lorsque la valeur publicitaire de l'annonce est lésée à cause d'un grave manque technique. Les réclamations ne sont prises en considération que dans les 10 jours qui suivent la facture.

Calcul des annonces

Les annonces sont mesurées de filet à filet. La fraction entamée d'un millimètre compte pour une unité. Le calcul ne se fait non pas sur la délimitation minimale mais sur l'espace effectivement occupé par l'adaptation du sujet. Tout les prix se comprennent TVA en plus.

Rabais

Les contrats de millimètres ou de répétition sont valables pour 12 mois et uniquement pour un seul annonceur. Le dépassement d'une échelle de rabais, ou l'inverse, aura pour conséquence un ajustement du rabais. Une obligation d'utilisation totale des millimètres souscrits ou une garantie de prix n'existent pas.

Délai de paiement

Les factures sont payables à 30 jours sans escompte. Les rabais et provisions aux agences deviennent caduques en cas de poursuites, concordats ou faillites.

Justificatifs

1 à 2 justificatifs sont livrés gratuitement, les exemplaires supplémentaires contre paiement.

Le lieu d'exécution et de juridiction pour les deux parties est Zurich.

Entrée en vigueur

Ces conditions entrent en vigueur le 1er septembre 2011 et remplacent toutes les conditions précédentes.

Distribution

Tirage

Curaviva Allemand	4'000 Exemplaires
Curaviva Français	1'000 Exemplaires
Certification des tirages par la REMP/FRP 2011	2'972 Exemplaires
– dont abonnements imposés	1'943 Exemplaires
– dont exemplaires payés	585 Exemplaires
– dont exemplaires gratuits	234 Exemplaires

Données techniques

Format

Format du journal	210 x 297 mm
Surface de composition	180 x 270 mm

Modes d'impression

Offset, trame 54 pour annonces n/b
trame 60 pour annonces en couleur

Papier

(sans bois) blanc mat couché machine

Matériel d'impression

Données électroniques avec échantillon de référence à curaviva@fachmedien.ch. La production du matériel d'impression d'après modèles, photos etc. sera facturée au coût de revient.

Nous vous prions d'envoyer à la régie publicitaire, par courrier postal, une épreuve conforme pour contrôle.

